



Section interrégionale d'Île-de-France

Paris, le 19 avril 2016

DÉCLARATION CFDT COMITÉ TECHNIQUE D'ÎLE DE FRANCE « VITALYS »

Monsieur le Président,

En premier lieu, la CFDT Douane francilienne vous remercie d'avoir respecté in fine la demande de la grande majorité des organisations syndicales de tenir un comité technique exclusivement consacré au Vitalys. Ce bâtiment centralise nombre d'inquiétudes et de questionnements des personnels impactés par le transfert de leur service.

Avant même que ce C.T ne soit l'objet d'une demande de tenue, la CFDT aurait apprécié et trouvé naturelle la production par vos services des plans du bâtiment Vitalys, à l'instar de ce que vous avez réalisé pour les élus au C.H.S de Paris. Eu égard aux nombreuses modifications apportés sur ces plans, cette information n'a de valeur pour la CFDT Douane que dans la mesure où les versions actualisées nous sont communiquées.

Ainsi, les collègues de certains services ont-ils été avisés bien trop tardivement de leur déplacement vers le Vitalys, d'autres collègues ont vu leur mobilité annulée, en restant dans leurs locaux originels, et d'autres encore, qui devaient rejoindre le Vitalys, sont désormais en attente d'une décision de l'administration concernant leur future relocalisation.

Or, il s'avère qu'un nouveau service national, le SARC, sera positionné au Vitalys. La CFDT Douane avait pourtant proposé qu'il soit implanté en province. Cette opération aurait libéré des locaux pour certains services purement parisiens comme le B.C.I dont les agents vont désormais travailler dans des locaux exigus, et un autre, la BSIPN, dont les agents devront travailler sur trois niveaux, du jamais vu en Surveillance !

A l'occasion de leurs déplacements entre les étages, mais également au restaurant du Vitalys sur des plages horaires le permettant, nos collègues armés auront à circuler dans des espaces fréquentés par des personnels extérieurs à la Douane. La CFDT Douane francilienne souhaite que ce fonctionnement atypique ne leur pose aucun problème ni aucune restriction. L'installation de l'unité de commandement des laboratoires nous semble incohérente. Il eût été préférable de localiser ce service à Montreuil.

La CFDT s'interroge sur l'utilité d'avoir consulté l'ensemble des agents sur leur ressenti, pour ne point retrouver au final un bilan de ces consultations parmi les documents préparatoires produits dans le cadre de cette instance.

En outre, l'analyse des temps de trajet des personnels délocalisés au Vitalys nous semble pour la moins incomplète.

Dans les faits, tous les agents concernés n'ont pas pu dans un délai aussi restreint que celui de 3 jours, visiter leurs futurs locaux de travail. Ainsi, à la BSIPN, seule une escouade a eu la possibilité sur ce créneau temporel de visiter ses futurs bureaux.

Comme l'a écrit notre Directrice générale le 8 mars 2016, les superficies des locaux ne respectent pas toutes la préconisation « SUN » de 10 m² par agent, sans pour autant que des solutions alternatives aient été apportées.

La CFDT interviendra tout au long de ce CT afin de donner son point de vue et apporter des propositions concrètes à ces critiques.

La délégation CFDT Douane d'Île de France